

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal : N°105/25

Objet : Travaux de Terrassement Telecom

Pen Al Lan – Société STEPP

Circulation Alternée

Du lundi 26 mai 2025 au mercredi 28 mai 2025 inclus

La Maire de la ville de Roscoff,

Vu les articles L2212-1 L 2213-1 et L 2213-2 et 2215-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R411-8, R 411-25, R 412-30, R 413-1 et R 417 –10 du Code de la Route.

Vu la demande de la société STEPP en date du 20 mai 2025,

Considérant que les travaux de voirie sur le domaine public (voie communale et ses dépendances), nécessitent certaines restrictions temporaires de la circulation aux abords et au droit des chantiers, (alternats, interdiction de doubler, de stationner, de réduction ou suppression d'une voie avec mise en place de déviation.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de terrassement la circulation des véhicules se fera par alternat par panneaux B15 et C18 :

Du lundi 26 mai au mercredi 28 mai 2025 inclus.

Pen Al Lan à Roscoff

Dans la zone de chantier les restrictions suivantes seront adaptées au danger :
Interdiction de doubler ou stationner au droit du chantier

Article 2 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire de jour et de nuit du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié notamment par arrêté du 06 Juin 1977 et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Directeur des Services Techniques de Roscoff, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff et à l'entreprise chargée des travaux. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
le présent arrêté a été publié
à la Mairie le 21 mai 2025
La Maire,

Roscoff, le 21 mai 2025
La Maire,

